

**DEPARTEMENT DES PYRENEES  
VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
08/02/2023

Nombre de conseillers  
municipaux

En exercice : 29  
Présents : 26  
Procurations : 2  
Votants : 28

**OBJET :**

**PERSONNEL**

**Modification du tableau des  
effectifs**  
-----

Date d'affichage :

En l'an deux mille vingt-trois et le quinze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PLANAS Pierre, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,  
Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale à Mme DUNYACH Monique,  
conseillère municipale

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

---

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Un certain nombre d'emplois sont vacants, soit que les agents aient quitté la collectivité (retraite, mutation, démission, transfert Communauté de communes, ...), soit qu'ils aient pris un nouveau poste, à la suite d'un avancement de grade, soit qu'ils aient changé de quotité de temps de travail.

Le tableau des effectifs a été présenté aux membres du Comité Social Territorial le 25 janvier 2023 afin de le réactualiser :

- |                          |                     |
|--------------------------|---------------------|
| • Filière administrative | 14 postes supprimés |
| • Filière technique      | 17 postes supprimés |
| • Filière culturelle     | 1 poste supprimé    |
| • Filière animation      | 1 poste supprimé    |
| • Filière médico-sociale | 4 postes supprimés  |
| • Filière sportive       | 1 poste supprimé    |
| • Filière sécurité       | 2 postes supprimés  |
| • Contractuels           | 2 postes supprimés  |

Soit **42 postes supprimés**

Pour information, 2 agents contractuels ASVP ont été recrutés au 1<sup>er</sup> février 2023 sur les 2 postes d'adjoints administratifs qui étaient vacants.

A compter de 1<sup>er</sup> mars 2023, sont ajoutés :

- 3 postes d'adjoints administratifs afin de pérenniser 3 agents en poste au pôle proximité citoyenneté,
- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe suite à la réussite au concours,
- 1 poste de brigadier-chef principal de police municipale pour remplacer un agent en fin de détachement.

Le nombre de poste inscrits au 1er mars 2023 est donc porté à 108 pour 90 postes pourvus. Une marge est laissée afin de répondre à d'éventuels recrutements et changements de grades.

Considérant l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial en date du 25 janvier 2023,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

### DECIDE

- de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 :

- 3 postes d'adjoints administratifs afin de pérenniser 3 agents en poste au pôle proximité citoyenneté,
- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe suite à la réussite au concours,
- 1 poste de brigadier-chef principal de police municipale pour remplacer un agent en fin de détachement.

- de modifier le tableau des effectifs en tenant compte des suppressions à réaliser et des créations de postes et de l'annexer à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements,

- de dire que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme.

**Le Maire de CERET  
Michel COSTE**



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

**La secrétaire de séance,  
BOURDIN Géraldine**